PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

ODDO OPTIONS

Société en nom collectif au capital de 2 216 800 €.
Siège social : 12, boulevard de la Madeleine, 75009 Paris.
B 389 622 663 R.C.S. Paris.

Etats financiers au 31 décembre 2005

I. — Etats Financiers

1. Actif.

(En milliers d'euros)	Note	2005	2004
Créances sur les établissements de crédit	3.1	808	7 472
Opérations avec la clientèle	3.2	238 454	84 420
Actions et autres titres à revenu variable	3.3	333 474	71 001
Immobilisations incorporelles	3.4		
Immobilisations corporelles	3.5	3	11
Comptes de négociation et de règlement	3.6	11	
Autres actifs	3.7	125 280	70 951
Comptes de régularisation	3.8	3 831	137
Total de l'actif		701 861	233 993

2. Passif.

(En milliers d'euros)	Note	2005	2004
Dettes envers les établissements de crédit	3.9	102 106	1
Dettes représentées par un titre	3.10	158 864	84 484
Autres passifs	3.7	76 991	10 123
Comptes de régularisation	3.8	35 996	3 599
Comptes de négociation et de règlement	3.6	313 435	131 124
Provisions pour risques et charges	3.11	2	3
Capital propre hors FRBG	3.12	14 467	4 659
Capital souscrit		2 217	2 217
Prime d'émission		277	277
Réserves		222	222
Report à nouveau		3	5
Résultat de l'exercice		11 748	1 938
Total du passif		701 861	233 993

3. Hors bilan.

(En milliers d'euros)	Note	2005	2004

Engagements donnés :			
Engagements de financement			
Engagements de garantie			
Engagements sur instruments financiers		1 536 704	2 098 047
Engagements sur titres	5.1	261 255	98 921
Engagements reçus :			
Engagements de financement			
Engagements de garantie			
Engagements sur instruments financiers		1 198 785	2 106 267
Engagements sur titres	5.2	131 217	2 394

II. — Compte de résultat.

(En milliers d'euros)	Note	2005	2004
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	187	261
- Intérêts et charges assimilées	4.2	4 251	1 396
+ Revenus des titres à revenu variable			
+ Commissions (produits)			
- Commissions (charges)	4.3	1 259	1 195
+/- gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	4.4	32 425	10 969
- Autres charges d'exploitation bancaire	4.5	1 919	2 101
Produit net bancaire		25 183	6 538
- Charges générales d'exploitation	4.6	7 142	3 609
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		8	48
Résultat brut d'exploitation		18 033	2 881
+/- Coût du risque	4.7		25
Résultat d'exploitation		18 033	2 906
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
Résultat courant avant impôt		18 033	2 906
+/- Résultat exceptionnel	4.8	-2	
- Impôt sur les bénéfices	4.9	6 283	968
Résultat net		11 748	1 938

III. — Décision d'affectation du résultat.

Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des associes du 11 avril 2006.
Deuxième résolution : Affectation du résultat de l'exercice. — En conséquence de la résolution qui précède, la collectivité des associés décide, conformément aux propositions de la Gérance, d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	11 747 876,09 €
Report à nouveau	2 622,03 €
Pour former un bénéfice distribuable de	11 750 498,12 €

Ce bénéfice sera affecté de la manière suivante :

Réserve légale	0,00 €

Dividendes	11 749 040,00 €
Report à nouveau	1 458,12 €
Soit la totalité du bénéfice de l'exercice	11 750 498,12 €

Le dividende net par action de 90,10 euros sera distribué à l'issue de la présente assemblée en tenant compte de la distribution d'un acompte sur dividende effectuée en décembre 2005.
Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Dividende
2004	14,88 € net par action
2003	14,00 € net par action
2002	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

IV. — Annexe aux états Financiers.

A. — Notes annexes aux états financiers.

Note 1. – Présentation des comptes.

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus pour l'établissement des comptes sont ceux définis par les dispositions comptables applicables aux Entreprises d'Investissement édictées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.
Les comptes arrêtés au 31 décembre 2005 ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 2002-04 du Comité de Réglementation Comptable relatifs aux documents de synthèse individuels des entreprises d'investissement, modifiant le règlement CRBF n° 97-03, dans le respect des hypothèses de base :
— continuité de l'exploitation ;
— permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
— indépendance des exercices.
Les états financiers sont exprimés en milliers d'euros.

Note 2. – Principes et méthodes comptables.

2.1. Changement de méthode comptable.
Plusieurs changements de réglementation sont intervenus au 1er janvier 2005 :
L'application du CRC 2003-06 relatif à l'enregistrement des opérations en règlement différé, applicable à partir du 1er janvier 2005 n'a pas d'incidence sur les comptes, compte tenu de la nature des activités de la société.
Le règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit prescrit de constituer en valeur actualisée les provisions couvrant les pertes attendues sur les encours douteux et douteux compromis. Ce changement de réglementation n'a pas eu d'incidence sur les comptes de la société clos au 31 décembre 2005.
Le règlement CRC n° 2002-10 a fixé de nouvelles règles d'amortissement et de dépréciation des actifs. En particulier, les principaux composants des constructions sont désormais isolés en comptabilité et amortis sur leurs durées d'utilisations respectives. Ce changement de réglementation n'a pas eu d'incidence sur les comptes de la société clos au 31 décembre 2005.
Le règlement CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a introduit, à compter du 1er janvier 2005, une modification des règles antérieures relatives aux frais d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles qui doivent être désormais incorporés dans leur valeur d'entrée au bilan. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'incidence sur les comptes de la société clos au 31 décembre 2005.
Par ailleurs, la société a choisi de ne pas appliquer par anticipation les règlements adoptés par le CRC en novembre 2005 qui portent en particulier sur le traitement comptable du risque de crédit et des opérations sur titres.

2.2. Evaluation des créances et dettes en euros
– Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.
– Les créances présentant un risque de non recouvrement total ou partiel ou ayant un caractère contentieux font individuellement l'objet de provision pour dépréciation constituée par dotation au compte de résultat. Ces provisions sont inscrites en minoration de l'actif.
– Par ailleurs les risques financiers, hors créances contentieuses, font l'objet de dotations aux provisions pour risques et charges.

2.3. Evaluation des créances et dettes en devises.
– Les créances et dettes en devises sont évaluées au cours du fixing à la date de clôture de l'exercice. Les plus-values et les moins-values réalisées ou latentes sont enregistrées au compte de résultat.
– L'application du CRC 2002-03 relatif au traitement global du risque de crédit n'a pas eu d'incidence sur les comptes, compte tenu de la nature des activités de la société.

2.4. Portefeuille titres.
Les titres font l'objet d'un classement selon l'intention qui préside à leur détention et sont, conformément au règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire, répartis entre les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement et titres de participation et de filiales.
— Opérations de transaction sur titres. – Les titres de transaction, acquis en vue d'une cession à court terme sont comptabilisés au bilan en opérations de transaction sur titres. Ils sont évalués à la valeur du marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est comptabilisé en date de clôture dans les résultats de l'exercice.
— Titres empruntés et titres prêtés. – Les titres prêtés ou donnés en pension sont maintenus dans le portefeuille et sont évalués lors de chaque arrêté selon les règles applicables à la catégorie à laquelle ils se rapportent. Les dettes et créances relatives au titres reçus ou donnés en pension livrée sont enregistrés à l'actif ou au passif selon la catégorie de la contrepartie.

Les prêts et emprunts de titres sont inscrits dans la catégorie des titres de transaction. Les titres prêtés sont sortis du portefeuille d'origine et inscrit à l'actif dans une sous-rubrique « titres prêtés » du portefeuille d'origine pour la valeur comptable des titres prêtés. Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la catégorie des titres de transaction, une dette représentative des titres empruntés est corrélativement inscrite au passif dans la rubrique « Dette représentée par un titre ».
Les garanties reçues ou versées en espèces sur les prêts et emprunts de titres sont inscrit à l'actif et au passif du bilan selon la qualité de la contrepartie.
Les produits et charges correspondants sont intégrés au compte de résultat prorata temporis.

2.5. Comptes de négociation et de règlement.
Les comptes enregistrent, au coût de négociation, dès la date de transfert de propriété, l'ensemble des achats et des ventes d'instruments financiers pour compte de tiers dont les opérations de livraison et de règlement ne sont pas encore dénouées à l'exception des négociations sur le marché français stipulées à règlement différé (SRD) qui sont enregistrées en fin de mois.

2.6. Immobilisations.
Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition.
Les amortissements sur les immobilisations sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif sur la durée de vie estimée des biens.
Les durées usuellement retenues sont:

Logiciels	3 ans
Matériel informatique et de bureautique	3 ans
Matériel de bureau	5 ans
Travaux immobiliers et agencements	5 ans

Chaque immobilisation est comptabilisée par unité économique cohérente et indissociable. Sa valeur de cession est proche de zéro (0).

2.7. Résultat et instruments financiers a terme pour compte propre.
Les principes comptables adoptés sont ceux définis par les règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les instructions de la Commission Bancaire et les avis du Conseil National de la Comptabilité. Ces principes, conformément au CRC 04-18, reposent essentiellement sur la comptabilisation à la juste valeur des instruments financiers dérivés, en fonction de la nature des opérations effectuées, de leur qualification et du type de marché sur lequel ils sont traitées.
Les opérations sur instruments financiers à terme sont comptabilisées, à la date de leur conclusion, sur des comptes d'engagements hors bilan pour la valeur nominale des contrats négociés. Les différences de cours qui se produisent quotidiennement dans les opérations sur instruments financiers à terme, sont directement comptabilisées au compte de résultat.
Les opérations sur options sont également enregistrées, dès leur conclusion, sur les comptes d'engagements hors bilan correspondants, pour la valeur nominale de l'actif sous-jacent auquel les options sont référencées. Les contrats d'options sont comptabilisés à l'actif ou au passif pour la valeur des primes achetées ou vendues, et les différences consécutives aux variations journalières par rapport au cours du marché sont comptabilisées au compte de résultat.
Les garanties déposées auprès des marchés organisés sont comptabilisées à l'actif, dans le poste « Autres actifs ».
Les opérations de couverture sont valorisées au prix du marché avec correction symétrique de la valeur des instruments couverts.

2.8. Provisions pour risques et charges.
Les provisions sont comptabilisées selon les règles introduites par le CRC 2000-06 relatif à l'enregistrement des passifs. Les provisions pour risques et charges correspondent notamment à l'évaluation des risques identifiés au titre des litiges en cours.

2.9 Engagements hors bilan.
Les engagements reçus ou donnés en faveur de tiers ainsi que ceux liés aux positions des comptes propres sont inscrits en hors-bilan.

2.10. Charges et produits de l'exercice.
Les charges et les produits de l'exercice sont comptabilisés selon le principe de séparation des exercices (ou période).

2.11. Engagements de retraite.
La convention collective nationale de la Bourse prévoit des engagements au titre des indemnités de fin de carrière. Ces indemnités sont évaluées sur la base des droits acquis à la clôture de l'exercice et en fonction des probabilités relatives à la mortalité et la rotation du personnel.
L'estimation de ces engagements de fin de carrière est comptabilisée sous forme de provision, conformément à la méthode préférentielle recommandée par le CNC n°03-01.

2.12. Régime fiscal.
Le taux d'impôt à appliquer est celui en vigueur à la clôture de l'exercice. Les avoirs fiscaux et crédits d'impôts sur les revenus du portefeuille ne sont pas comptabilisés, et s'imputent sur la charge fiscale de l'exercice.

Note 3. – Informations sur les postes du bilan.

3.1. Créances sur les établissements de crédit.

	2005	**2004**
Créances sur les établissements de crédit		
A vue	808	7 472
A terme		
Sous-total	808	7 472
Créances rattachées		
Total brut	808	7 472

Provisions		
Total net	808	7 472

3.2. Opérations avec la clientèle.

	2005	**2004**
Autres concours à la clientèle		
Titres reçus en pension livrée	238 454	84 420
Comptes ordinaire débiteurs		
Prêts participatifs		
Sous-total	238 454	84 420
Créances rattachées		
Total	238 454	84 420

3.3. Actions et autres titres à revenu variable.
Les différentes opérations enregistrées dans ces comptes représentent l'ensemble des positions prises par notre société sur les différents marchés. Ces positions sont valorisées à la valeur du marché à la date de clôture.

	2005	**2004**
Transaction	333 474	71 001
Placement		
Investissement		
Sous-total	333 474	71 001
Créances rattachées		
Total brut	333 474	71 001
Provisions		
Total net	333 474	71 001

3.4. Immobilisations incorporelles.
Ce poste se décompose ainsi:

	2005	**2004**
Fonds de commerce		
Droit d'usage nom commercial		
Logiciels	410	410
Amortissements	410	410
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations en cours		
Total immobilisations	0	0

3.5. Immobilisations corporelles.
Ce poste se décompose ainsi:

	2005	**2004**
Mobilier	40	40
Amortissements	40	39
Matériel	114	114
Amortissements	111	105
Matériel de transport		
Amortissements		
Agencements	149	149
Amortissements	149	147

Immobilisations corporelles	3	11
Immobilisations en cours		
Total immobilisations	3	11

3.6. Comptes de négociation et de règlement.
Les comptes des intermédiaires financiers conformément aux dispositions comptables applicables aux entreprises d'investissement ont été compensés, pour ne faire apparaître par établissement que la créance ou la dette nette.

	2005		2004	
	Actif	**Passif**	**Actif**	**Passif**
OPCVM				
Entreprises d'investissement	11	313 435		131 124
Autres institutions financières				
Clients en conservation				
Prêts et emprunts de titres				
Opération sur or				
Comptes de négociation et de règlement	11	313 435		131 124

3.7. Autres actifs et passifs.

	2005		2004	
	Actif	**Passif**	**Actif**	**Passif**
Instruments conditionnels	36 686	31 036	26 630	9 289
Dépôts et cautionnement			2	
Dépôt et relit				
Déposit marchés dérivés	73 081		44 290	
Comptes de régularisation chambre de compensation				
Comptes de régularisation établissements de crédit	15 486	38 451		
Etat français – impôt société		5 290		464
Etat français – autres impôts		356	5	63
Etat étranger				
Personnel		133	8	88
Organismes sociaux		166		95
Clients				
Fournisseurs	27	1 559	15	124
Divers				
Total	125 280	76 991	70 951	10 123

3.8. Comptes de régularisation actifs et passifs.

	2005		2004	
	Actif	**Passif**	**Actif**	**Passif**
Opérations de recouvrement				
Charges / Produits constatés d'avance			3	
Primes d'émission				
Rémunérations		2 490		454
Charges sociales		809		200
Impôts		288		66
Frais généraux		16		25
Groupe		751		1 471
Autres comptes de régularisation	3 831	31 642	134	1 382

Divers				
Total	3 831	35 996	137	3 599

3.9. Dettes envers les établissements de crédit.

	2005	2004
Dettes sur les établissements de crédit :		
A vue	9641	1
A terme	17 106	
Titres donnés en pension livrée	75 359	
Sous-total	102 106	
Total	102 106	1

3.10. Dettes représentées par un titre.

	2005	2004
Emprunts obligataires		
Titres du marché interbancaire et créances négociables		
Titres empruntés	3 229	12 609
Titres de transaction	155 635	71 875
Sous-total	158 864	84 484
Dettes rattachées		
Total	158 864	84 484

3.11. Provisions pour risques et charges.

	Début d'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autre Mouvement	Fin d'exercice
Provisions pour engagements de retraite	3	0	1			2
Provisions pour litiges						
Provisions pour risques sur actions propres						
Provisions pour risques sur titres de placement						
Autres provisions pour risques et charges						
Total	3	0	1			2

3.12. Variation des fonds propres.

	Début d'exercice	+	-	Affectation	Distribution dividendes	Résultat	Clôture d'exercice
Capital	2 217						2 217
Prime d'émission	277						277
Prime de fusion							
Réserve légale	222						222
Réserve de PV à LT							
Autres réserves							
Résultat	1 938			2	-1 940	11 748	11 748
Report à nouveau	5			-2			3
Total	4 659			0	- 1 940	11 748	14 467

Composition du capital social.

	Nombre	Valeur nominale

Parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	130 400	17 €
Parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice	130 400	17 €

Les comptes de la société ODDO OPTIONS sont intégralement consolidés dans ODDO & Cie Entreprise d'investissement.

Note 4. – Informations sur les postes du compte de résultat.

4.1. Intérêts et produits assimilés.

	2005	2004
Produits sur opérations avec les établissements de crédit	187	261
Produits sur opérations avec la clientèle		
Produits sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Autres intérêts et produits assimilés		
Total	187	261

4.2. Intérêts et charges assimilées.

	2005	2004
Charges sur opérations avec les établissements de crédit	4 251	1396
Charges sur opérations avec la clientèle		
Charges sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Autres intérêts et charges assimilées		
Total	4 251	1396

4.3 Commissions.

	2005		2004	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires				
Opérations avec la clientèle				
Opérations sur titres		789		761
Opérations de change				
Opérations de hors-bilan :				
Engagements sur titres				
Instruments financiers à terme		470		434
Prestations de services financiers				
Provisions pour risques et charges				
Total		1 259		1 195

4.4. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.

	2005			2004		
	Produits	Charges	Solde	Produits	Charges	Solde
Titres de transaction		92			130	
Opérations de change					15	
Instruments financiers à terme	32 517			11 114		
Total	32 517	92	32 425	11 114	145	10 969

4.5. Autres charges d'exploitation bancaire.

	2005	2004
Rétrocession de produits		
Divers	1 919	2 101
Total	1 919	2 101

4.6. Charges générales d'exploitation.

	2005	2004
Frais de personnel	5 479	2 682
Impôts et taxes	403	96
Redevances de crédit-bail et assimilés		
Locations		
Rémunérations d'intermédiaires	17	36
Services extérieurs	1 106	607
Transports et déplacements	1	2
Autres charges diverses d'exploitation	136	185
Dotations aux provisions pour frais administratifs		
Reprises de provisions pour frais administratifs		
Total	7 142	3 609

Détail des frais de personnel.

	2005	2004
Rémunérations fixes	1 085	966
Rémunérations variables	2 392	529
Indemnités et avantages divers	49	249
Sous-total salaires et traitements	3 526	1 743
Intéressement	130	
Participations des salariés		
Sous-total	130	
Charges de retraites	316	177
Autres charges sociales	1 052	550
Impôts et taxe sur salaires	455	212
Sous-total charges sur rémunérations	1 823	939
Total	5 479	2 682

Effectifs moyens.

Effectifs moyens	2005	2004
Employés	2	2
Agents de maîtrise		
Cadres	19	18
Total	21	20
Effectif à la clôture de l'exercice	23	18

4.7. Coût du risque.

	2005	2004
Dotations aux provisions sur créances douteuses		
Dotations aux provisions pour risques et charges		

Pertes nettes sur créances irrécupérables		
Reprises de provisions sur créances douteuses devenues disponibles		
Reprises de provisions pour risques et charges		25
Récupérations sur créances amorties		
Total		25

4.8 Résultat exceptionnel.

	2005	**2004**
Produits exceptionnels		
Trop provisionné redevance D.Borse 2002		
Reprise Organic 1998 & 1999		
Trop provisionné lignes spécialisées 2001		
Prix concours warrants 2001 non réclamé		
Redressement Taxe Professionnelle	-2	
Résultat exceptionnel	-2	

4.9 Impôt sur les bénéfices.
La société a opté pour l'impôt sur les sociétés à compter du 1er janvier 1998.

Résultat net de l'ensemble	11 748
Impôt sur les bénéfices	6 283
Résultat avant impôts	18 031
Provisions et charges non déductibles	
Quote-part dans les bénéfices réalisés par un GIE	
Régime mère/fille	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	
Produits divers non imposables	
Différences temporaires n'ayant pas donné lieu à impôts différés	30
Utilisation de déficit non imputé	
Eléments imposés à taux réduit	
Résultat avant impôt soumis au taux de droit commun	18 061
Taux d'impôt	34.79%
Impôt théorique	6 309
Crédit d'impôt	25
Abattement contribution sociale	
Impôts différés constatés en social	
Dotations/reprises de provisions pour risques et charges à nature fiscale	
Divers	
Impôt total calculé	6 283
Dont impôts exigibles	
Dont impôts différés	
Dont reprises de provisions pour risques et charges à nature fiscale	

Note 5. – Note sur le hors bilan.

5.1. Engagements donnés.

	31/12/05	**31/12/04**
Engagements de financement	0	0

Engagements de garantie	0	0
Engagements sur instruments financiers	1 536 704	2 098 047
Instruments de couverture	1 536 704	2 098 047
Engagements sur titres	261 255	98 921
Titres à livrer (tiers)	0	0
Titres à livrer (compte propre)	18 345	6 585
Prêt titres à livrer	242 910	92 336
Total	1 797 959	2 196 968

5.2. Engagements reçus.

	31/12/05	31/12/04
Engagements de financement	0	0
Engagements de garantie	0	0
Engagements sur instruments financiers	1 198 785	2 106 267
Instruments de couverture	1 198 785	2 106 267
Engagements sur titres	131 217	2 395
Garantie relative aux émissions de warrants	0	0
Titres à recevoir (tiers)	0	0
Titres à recevoir (compte propre)	15 682	1 202
Prêt de titres à recevoir	115 535	1 193
Total	1 330 002	2 108 662

V. — Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Messieurs,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sur :
— le contrôle des comptes annuels de la société ODDO OPTIONS SNC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
— la justification de nos appréciations ;
— les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.
Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinions sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptable français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I de l'annexe qui expose les changements de méthode comptable suivants :
— l'enregistrement des opérations en règlement différé de votre société en application du règlement CRC 2003-06 ;
— la comptabilisation de provisions couvrant des pertes attendues sur les encours douteux et douteux compromis de votre société, en application du CRC 2002-03 ;
— les nouvelles règles d'amortissement et de dépréciation des actifs en application du règlement CRC 2002-10 ;
— la modification des règles relatives aux frais d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles en application du règlement CRC 2004-06.

2. Justification de nos appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
— Changement comptables :
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.
— Estimations comptables :
- Votre société constitue des provisions pour les risques de recouvrement et les risques inhérents aux litiges avec les tiers, tel que décrit dans la note 2 de l'annexe.
Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et nous nous sommes assurés de leur caractère raisonnable.
3. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicable en France, aux vérifications spécifiques, prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly Sur Seine et Boulogne Billancourt.

Les Commissaires aux Comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit	FIDEXCO
Anik Chaumartin	Jean-Pierre Boennec

VI.— Rapport de gestion

Le rapport de gestion peut être consulté au siège social de la société.

0607325